



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/03/2023

Référence
20_2023

Objet de la délibération
Demande de subvention pour création d'un trottoir rue du Métier

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Date de la convocation
24/02/2023

Date d'affichage
24/02/2023

Vote
MAJORITE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 07/03/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 7 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINÉ Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à M. RABIN Patrice

Absents séance:

Absent(s) : M. LEBLANC Éric

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Objet de la délibération : **Demande de subvention pour création d'un trottoir rue du Métier**

Dans le cadre de l'accompagnement de la réfection de la voirie départementale D40 et de la continuation du cheminement piétonnier, il est nécessaire de créer un trottoir rue de Métier, afin d'assurer la sécurité des piétons se dirigeant vers l'école maternelle.

Le maire présente au conseil un devis de l'entreprise Baudoin et précise que ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police au taux le plus élevé possible.

Montant des travaux : 12 940.50€ + 10 191.75€ = 23 132.25€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE ce projet et le devis de l'entreprise Baudoin ;
AUTORISE le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour obtenir la subvention nécessaire à ces travaux ;
AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/03/2023
Le Maire
François DENEUX

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



ID : 008-210803904-20230307-20_2023-DE